

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 27 Novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2017-0110 : « Attribution de SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS de la Ville de Grigny ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'importance de soutenir et d'aider les associations à animer et mener des missions d'intérêt général sur le territoire communal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Arsène ZERKAL, Maire-adjoint en charge de la Vie Associative,

1/2

Décide d'accorder une subvention aux associations et de répartir l'enveloppe de 46 672,00 € (quarante six mille six cent soixante douze euros), comme suit :

• Théâtre du Fil	500 €
• Association Paroissiale	400 €
• Secours Populaire	2 000 €
• Les Temps Mêlés	850 €
• Décider	32 422 € (convention d'objectifs)
• Croix Rouge	1 000 €
• Altiroc	1 500 €
• Golden Block	4 500 €
• La Rue avec un Sourire	500 €
• SOS Mali	3 000 €

Dit que la dépense afférente sera imputée au chapitre correspondant du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. RIO', written over a horizontal line.

Philippe RIO

Vote : A l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 30 NOV. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : 30 NOV. 2017